

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 10/02/2021

Le seize février deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Barran sous la présidence de Madame Nicole JOULLIÉ, Maire

Présents : Nicole JOULLIÉ, Maire, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Maires-Adjoints, Émilie DUBOS, Norberte MAUPEU, Virginie PUJOS, Muriel TABARANT, Laurence TOMASELLO, Théophile JOULLIÉ, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Gaston REY

Procuration : Simon DANEY DE MARCILLAC donne procuration à Virginie PUJOS

Excusés : Emerick DALLA-BARBA

Absent :

Secrétaire de séance : Théophile JOULLIÉ

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2020 adopté à l'unanimité.

Mme le Maire énumère les principales dépenses et travaux effectués depuis la dernière séance et rend compte des dernières « activités » de la commune.

- Les dossiers de demandes de subvention pour la suite des travaux d'aménagement et mise en accessibilité du cœur du village ont été envoyés auprès de l'Etat et du Petr. Concernant la région et le conseil départemental l'élaboration des dossiers est en cours
- Les 8 arbres de la place ont été livrés, non conformes aux attentes ils ont été renvoyés pour partie et d'autres arbres sont en cours de livraison
- La Déclaration Préalable pour la réfection de la façade du n°51 de la rue du Docteur Demandes a été déposée des discussions en cours avec Mme l'Architecte des Bâtiments de France car le projet proposé par la commune ne correspond pas à ce qu'elle souhaite (conserver les ouvertures existantes et l'aspect « d'époque »).
- Réflexion sur les projets à venir demandées par le PETR, Mme le Maire interroge le conseil :
 - Suite de l'aménagement du cœur village et la place des Centenaires
 - Aménagement d'un espace culturel (51 rue du Docteur Demandes / 2 pièces)
 - Réfection des marches de l'Eglise
 - Création et aménagement d'un parking rue de Vergogne
 - Accessibilité du clocher afin qu'il puisse être visité (une mise en sécurité conforme de l'église et de l'escalier d'accès au clocher sera d'abord nécessaire)
 - Installation de la collection Dalla Nora
 - Installation d'une borne de recharge pour voitures électriques
 - Création et aménagement d'une aire de camping-car

Point réunions :

- CONSEIL D'ÉCOLE :
 - Rythmes scolaires : la répartition hebdomadaire d'enseignement reste sur 4.5 jours.
 - Avec la mise en place d'un temps ALAE sur la pause méridienne les horaires sont modifiés : 8h45-11h45/13h30-15h45 à partir du mois de septembre
 - Mme BARDAJI prend sa retraite au mois de septembre un processus de recrutement va donc être engagé pour la remplacer
 - La balançoire doit être démontée car elle n'est plus aux normes, elle sera remplacée ultérieurement
- SIAEP :
 - Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau

- **PARC NATUREL REGIONAL ASTARAC :**
 - *L'assemblée générale constitutive de l'association pour la création du Parc Naturel Régional s'est tenue le 3 février avec la présentation du fonctionnement de l'Association, la présentation et validation des statuts et l'élection du bureau de l'association.*
- **SICTOM :**
 - *Le syndicat ne participera pas à la création de la plateforme au niveau des ateliers, l'aide est terminée depuis le 1^{er}/01/2021.*
 - *La Taxe Générale pour les Activités Polluantes liée à l'enfouissement des déchets passe de 25 à 37€ / tonne entre 2020 et 2021.*
 - *Aider le SICTOM via les bulletins municipaux et des différents réseaux de communication afin d'améliorer la gestion du tri des déchets.*
- *Rdv avec M.BUIGNET DDT sur la question de la priorité entre les chemins communaux et la départementale (priorité à droite est la règle lorsqu'il n'y a pas de signalisation)*
-

OBJET : Chemins ruraux

Madame le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du 11 septembre 2013 :

OBJET : RESULTAT DE L'ENQUETE CHEMINS

Où la communication du Maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet d'ouverture d'une voie à caractère de chemin rural de l'allée privée au lieu-dit « Gardian », appartenant à Mr et Mme CATHALA, Mr PEYLE et Mr et Mme ODORICO et fait procéder à une enquête publique par Monsieur Roger ROBERT, commissaire enquêteur désigné par arrêté du 2 novembre 2010.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi

Considérant que ce chemin est ouvert à la circulation publique

Par ces motifs,

Madame Arlette ODORICO s'est retiré lors des débats et du vote car elle est intéressée à l'affaire

Décide à l'unanimité l'ouverture de l'allée privée lieu-dit « Gardian » en voie de chemin rural

L'acquisition des parcelles

- AC 114, 117, 104, 108, 95, 97, 98, 100 d'une contenance totale de 2333 m² au prix de 1 € à Monsieur et Madame CATHALA
- AC 106 et 113 d'une contenance totale de 179 m² au prix de 1 € à Monsieur PYLE
- AC 102 et 110 d'une contenance totale de 175 m² au prix de 1 € à Monsieur et Madame ODORICO

Désigne Monsieur Jean-Pierre BAQUE, adjoint au maire, pour représenter la commune dans l'acte de vente qui sera établi en la forme administrative

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Paul FOURES

Cette délibération annule et remplace celle transmise le 12 septembre 2013



Madame le Maire précise que l'acquisition n'était pas arrivée à son terme et propose de finaliser le dossier après avoir réuni tous les éléments nécessaires.

Le conseil municipal ayant changé, il convient aussi de désigner le nouveau 1^{er} adjoint pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

Le conseil après en avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité :

- De finaliser l'acquisition des parcelles
- De désigner Monsieur Emerick DALLA BARBA, adjoint au Maire pour représenter la commune dans l'acte de vente qui sera établi en forme administrative.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les élections départementales et régionales 2021 auront lieu les 13 et 20 juin.
- La Mairie propose aux personnes âgées de plus de 75 ans de les aider à prendre rendez-vous pour la vaccination COVID pour ceux qui le souhaitent.
- L'organisation de l'Assemblée Générale de l'Association des Clochers Tors prévue en juin 2021 est repoussée à l'année prochaine. En revanche il est proposé d'organiser une manifestation pour le 50^{ème} anniversaire de la rénovation du Clocher.
- L'année 2021 étant une année dite Jacquaire (la Saint Jacques, 25 juillet, a lieu un dimanche) une randonnée pédestre de 8km autour de Barran, (visite de la chapelle de la Castagnère et de la Bastide de Barran) guidée par un conférencier de l'Office de tourisme Val de Gers sera proposée le 25 juillet.
- Des formations aux 1ers secours organisées par les pompiers seront prochainement proposées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.